

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

2024-06-20

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, tenue à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Louis, le jeudi 20 juin 2024 à laquelle sont présents :

Mesdames les administratrices Jessica Lambert, Marguerite Desrosiers, Linda Cournoyer et messieurs les administrateurs Guy Robert, Hugo Laporte, Sylvain Lafrenaye, Jean-Sébastien Savaria, Yvon Daigle, Robert Charron, Denis Benoît, Richard Gauthier, Richard Potvin.

Sont absents : Annick Corbeil, Julie L'Homme, Gilles Bernier.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alain Jobin.

Sont également présents madame Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière et monsieur Stéphane Bourgeois, coordonnateur.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

6.1 Ouverture de la séance

Monsieur le président ouvre la séance à 19 h 30.

6.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

24-06-38

Sur la proposition de Richard Potvin
Appuyée par Richard Gauthier
Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

6.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2024 (c.c.)

24-06-39

Sur la proposition de Denis Benoît
Appuyée par Richard Gauthier
Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2024 et d'autoriser la signature dudit procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

6.4 Rapport d'entretien du réseau (c.c.)

Un rapport concernant les principaux travaux effectués sur le réseau pour la période du 6 mai au 7 juin 2024 a été remis aux directeurs pour information.

6.5 Comptes à payer

24-06-40

Sur la proposition de Marguerite Desrosiers
Appuyée par Sylvain Lafrenaye
Il est résolu à l'unanimité de prendre acte du certificat de la directrice générale et greffière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après :

Je soussignée, Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 10 juin 2024, avec ajouts, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer pour un montant de **176 276,02\$**.

Jacqueline Lavallée,
Directrice générale et greffière

Veillez prendre note que des chèques ont été ajoutés à la liste des comptes à payer des mois de mai et juin pour un montant de **51 743,93\$** (réf. : liste du 10 juin 2024).

6. Correspondance

06/06/2024 Municipalité de St-Barnabé-Sud : résolution 094-06-2024 demande d'obtenir un complément d'information concernant la méthode de calcul de la répartition uniformisée des pertes d'eau et l'origine de cette méthode de calcul avant d'autoriser le paiement de la facture

05/06/2024 Municipalité de St-Barnabé-Sud : résolution 095-06-2024 demande les possibilités de développement et de l'approvisionnement en eau pour un éventuel développement domiciliaire ainsi que la confirmation concernant leur débit réservé

6.7 SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

6.7.1 Régie de l'A.I.B.R – Facture 5570 ajustement coût de l'eau 2023 (c.c.)

24-06-41

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a reçu l'ajustement du coût de l'eau réel pour l'année 2023 (facture 5570 de la Régie de l'aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu au montant de 145 484,77\$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a également reçu un crédit pour l'ajustement quote-part 2023 au montant de 6 118,06\$ via cette même facture 5570.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Gauthier, appuyé par Robert Charron et il est résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu autorise le paiement à la Régie de l'Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu de la facture 5570 au montant de 139 366,71\$.

Il est de plus résolu qu'un montant de 117 000\$, montant à partager entre chacune des municipalités membres de la Régie, selon leur débit réservé, sur une période de quatre ans soit, 2025-2026-2027-2028 et ce, selon les échéances qui seront établies aux prévisions budgétaires de l'exercice 2025, lequel montant tenant compte des sommes reçues des municipalité clientes au montant de 28 236,12\$ représentant l'ajustement du coût de l'eau 2023, pour celles-ci.

6.8 Varia ouvert

6.8.1 Discussion – Conseil sans papier

Après discussions, l'envoi des documents demeure inchangé.

6.9 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

6.10 Levée de la séance

24-06-42

Sur la proposition de Richard Gauthier
Appuyée par Yvon Daigle
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Alain Jobin,
Président

Jacqueline Lavallée,
Directrice générale et greffière